

# SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES ERP TOUTES CATÉGORIES



Formation animée par  
**Florian BACLET**

modalités  
d'évaluation :



TARIF : 990 € HT

INSCRIPTIONS  
OBLIGATOIRES SUR  
NOTRE SITE WEB :  
CYCLE  
RÈGLEMENTATION

PRÉREQUIS : Aucun

PUBLIC CIBLE :  
Architectes et acteurs  
du cadre de vie

NOMBRE DE JOURS/  
HEURES : 4<sup>1/2</sup> jours/  
17 heures

LES MÉTHODES  
MOBILISÉES

- Animation de cas pratiques de mise en application

Matériel nécessaire pour la formation :

- Ordinateur portable ou un exemplaire papier de la réglementation incendie
- Code de la Construction et de l'Habitation partie ERP
- Réglementation ERP : Livre I, Livre II titres 1&2 Livre III & Livre IV

## CONTEXTE

Cette formation permet de mieux appréhender son environnement, la réglementation et les consignes de sécurité spécifiques pour toutes les catégories ERP.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Se doter d'une connaissance globale des thématiques sécuritaires
- Acquérir la méthodologie nécessaire pour définir les enjeux sécuritaires dans le cadre de la réalisation d'un projet ERP « faisabilité/conception/demande d'autorisation/réalisation »

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Savoir mettre en pratique la réglementation ERP

100%  
des stagiaires  
recommandent  
cette formation en  
2024

La définition de la prévention de l'incendie, l'impact du retour d'expérience sur la réglementation. Le RETEX. Les buts et les objectifs de la prévention.

## JOURNÉE 1

### COMPRENDRE LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES ET LA LOGIQUE SÉCURITAIRE

- **Définition, classement des ERP & réglementation**
  - Les ERP : Définition, hauteur, limite de hauteur et impact de la hauteur des ERP sur les dispositions constructives & réglementaires, sous-sols. Le classement des ERP : Types, groupes & catégories « exercices »
  - Les groupements d'établissements : Isolés entre eux & non isolés entre eux « exercices »

## JOURNÉE 2

### DÉFINIR LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE À UN PROJET

- **Définition, classement des ERP & réglementation**
  - L'articulation de la réglementation ERP
  - Le système d'alarme, les consignes et les moyens de secours
  - Les dégagements et la desserte des bâtiments : l'évacuation des occupants, la prise en compte du handicap lors de l'évacuation différée & la terminologie et la conception des dégagements
  - Le désenfumage : Définition et objectif du désenfumage, modes & méthodes de désenfumage, obligations de désenfumage
  - L'éclairage : L'éclairage normal & de sécurité « d'évacuation & d'ambiance ou d'anti-panique »
  - Les mesures à la construction : Le comportement au feu des matériaux et des éléments de construction, l'aménagement, la distribution intérieure, l'isolement et les locaux à risques
  - Les mesures sur les installations techniques



« Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en oeuvre par l'OPCO des Entreprises de Proximité (OPCO EP) »

## JOURNÉE 4

### INTÉGRER LES PARAMÈTRES DE LA SÉCURITÉ INCENDIE À LA CONCEPTION D'UN PROJET, OPTIMISER & ANTICIPER LES COÛTS

- **La constitution du dossier de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP**
  - La notice de sécurité. « Descriptif et l'usage du CLICDVECRM »
  - La notice d'accessibilité
  - Les demandes de dérogations et les mesures de compensation
  - Les travaux
  - Les vérifications dans les établissements neufs ou ayant fait l'objet de travaux et la visite d'ouverture

### SAVOIR CONSTITUER LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION & FORMULER DES DEMANDES DE DÉROGATION.

- **Savoir constituer le dossier de demande d'autorisation & formuler des demandes de dérogation.**

Mise en situation sous forme d'exercices permettant de se familiariser à l'usage de la réglementation ERP & rechercher des solutions techniques et réglementaires puis rappel des dispositions applicables.

- Descriptif d'un établissement « Selon la méthode proposée »
  - Classement d'ERP « Types, groupes & catégories »
  - Définir la distribution intérieure et les conditions de desserte des ERP
  - Réaliser l'isolement de l'ERP par rapport aux tiers
  - Définir la résistance au feu des structures
  - Définir les caractéristiques du C+D applicables aux façades
  - Définir les exigences de résistance au feu selon la distribution intérieure retenue et la présence de locaux à risques
  - Concevoir les dégagements
  - Définir les obligations de désenfumage
  - Définir les moyens de secours
  - Formuler une demande de dérogation et proposer des mesures compensatoires
  - Mise en situation sur le réaménagement d'un ERP de 5ème catégorie
- **Se familiariser à l'usage de la réglementation & rechercher des solutions techniques et réglementaires**

Une évaluation de satisfaction sera réalisée en fin de formation. Cette formation peut bénéficier d'une prise en charge auprès des OPCO. Profitez de cette nouvelle année pour vous mettre à jour et établir votre plan de rattrapage.